



Conseil d'administration

341^e session, Genève, mars 2021

Section institutionnelle

INS

Date: 31 mars 2021

Original: anglais

Seizième question à l'ordre du jour

Composition, ordre du jour et programme des organes permanents et des réunions

► Partie I. Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART)

Renouvellement de mandats

1. Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de renouveler jusqu'au 31 décembre 2024 le mandat des membres ci-après du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART):
 - M^{me} Linda McNeil Chisholm (Afrique du Sud), directrice du programme de l'éducation, des sciences et du développement des compétences, Conseil de recherches en sciences humaines.
 - M^{me} Denise Vaillant (Uruguay), directrice universitaire de l'Institut d'éducation, Université ORT, Uruguay.
 - M^{me} Frances Vavrus (États-Unis d'Amérique), Département de l'encadrement, des politiques et du développement organisationnels, Université du Minnesota.

2. En vue de pourvoir les sièges laissés vacants par la démission de M^{me} Beatrice Avalos Bevan (Chili) et de M. Masaaki Katsuno (Japon), le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la nomination des personnes ci-après en tant que membres du comité conjoint, jusqu'au 31 décembre 2024:
 - M. Fortidas Bakuza (République-Unie de Tanzanie), professeur assistant à l'Institut pour le développement de l'éducation – Afrique de l'Est, Université Aga Khan, Dar es-Salaam, République-Unie de Tanzanie.
 - M. Glenford Howe (Montserrat – Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), directeur de recherche à l'Université des Antilles, Barbade.

On trouvera à l'annexe I du présent document une notice biographique succincte des intéressés.
3. *Le bureau du Conseil d'administration recommande la nomination de M. Bakuza (République-Unie de Tanzanie) et de M. Howe (Barbade) ainsi que le renouvellement du mandat de M^{me} Chisholm (Afrique du Sud), de M^{me} Vaillant (Uruguay) et de M^{me} Vavrus (États-Unis d'Amérique).*

Invitations à assister à la 109^e session de la Conférence internationale du Travail (observateurs d'États non Membres, organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales)

4. Par délégation de pouvoir, le Conseil d'administration avait approuvé en mars 2020 la tenue de plusieurs réunions officielles en 2020-21 et autorisé le Directeur général à inviter des observateurs d'États non Membres ainsi que les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales énumérées dans l'annexe du document [GB.338/INS/17\(Rev.1\)](#) à participer à la 109^e session de la Conférence internationale du Travail, qui a finalement été reportée à 2021 en raison de la pandémie. Ces invitations demeurent valables pour la Conférence de 2021.
5. À sa 256^e session (mai 1993), le Conseil d'administration a délégué à son bureau le pouvoir d'inviter les organisations internationales non gouvernementales désireuses de se faire représenter aux sessions de la Conférence générale, étant entendu que les demandes d'invitation qui présenteraient un problème particulier continueraient à être soumises au Conseil d'administration par l'entremise de son bureau.
6. En plus des organisations dont les demandes d'invitation avaient déjà été approuvées, le Directeur général a reçu de la part de deux organisations internationales non gouvernementales ayant manifesté un intérêt pour certaines questions à l'ordre du jour – le Conseil international des infirmières et le Conseil œcuménique des Églises – des demandes d'invitation à se faire représenter à la 109^e session de la Conférence. Ces deux organisations ont participé à la Conférence à de nombreuses reprises et ont fait la preuve de leur intérêt à suivre ses travaux.

Invitation d'observateurs à d'autres réunions officielles

7. Les organisations invitées à assister en qualité d'observateur à des réunions officielles autres que la Conférence internationale du Travail sont les suivantes:
 - a) les organisations intergouvernementales que le Directeur général a l'intention d'inviter sur la base d'un accord permanent conclu avec l'OIT (ces organisations sont énumérées dans le tableau de l'annexe II pour information seulement);
 - b) les organisations intergouvernementales que le Directeur général a l'intention d'inviter, sur autorisation du bureau du Conseil d'administration;
 - c) les organisations internationales non gouvernementales que le Directeur général a l'intention d'inviter, sous réserve de l'autorisation du Conseil d'administration.
8. Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations dont la liste figure à l'annexe II à se faire représenter en qualité d'observateur aux réunions mentionnées dans cette annexe.
9. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à inviter le Conseil international des infirmières et le Conseil œcuménique des Églises à participer en qualité d'observateur à la 109^e session de la Conférence internationale du Travail, et les organisations énumérées à l'annexe II à assister en qualité d'observateur aux autres réunions officielles.*

Colloque des travailleurs: Les organisations syndicales au temps du COVID-19 – propositions en vue de la reprise (modalités à définir, 17-19 novembre 2021)

Contexte

10. Des crédits sont prévus dans le programme et budget pour la période biennale 2020-21 en vue de la tenue d'un colloque des travailleurs consacré au thème mentionné ci-dessus. Il est proposé que ce colloque se tienne à Genève du 17 au 19 novembre 2021.
11. Le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) s'emploie activement à soutenir et accompagner les activités et les propositions des syndicats concernant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de politiques de lutte contre la crise du COVID-19. La publication *Analyse des tendances quant au rôle des organisations syndicales au temps du COVID-19*, en particulier, a révélé que 108 des 133 pays considérés (soit 81 pour cent) avaient recours au dialogue social bipartite ou tripartite pour parvenir à un consensus sur les mesures ciblées à prendre en réponse à la pandémie afin de protéger le revenu et les droits des travailleurs.
12. Cette analyse a toutefois clairement montré qu'il fallait renforcer le dialogue social afin de garantir une reprise qui soit à la fois durable, soutenable et inclusive et qui ne laisse personne de côté. Ses résultats et les enseignements à en tirer seront débattus lors du colloque.
13. D'autres sujets seront examinés: les incidences des confinements et autres mesures de restriction sur la syndicalisation; les moyens innovants de mener à bien des activités syndicales et d'aller au-devant des membres, ou de mettre en place des initiatives sociales ou humanitaires; et l'action à mener face à l'augmentation des violations des droits des travailleurs et des droits syndicaux à travers le monde.

14. Les débats devraient aussi porter sur les revendications des travailleurs telles que l'accès universel aux soins de santé, l'extension des prestations familiales, de maladie et de chômage, les transferts en espèces, la sécurité de l'emploi et du revenu, le respect des règles de sécurité et de santé au travail, l'octroi d'aides en nature et la reconnaissance du COVID-19 comme accident du travail ou maladie professionnelle, ainsi que sur les investissements à plus long terme dans les services sociaux et l'annulation partielle ou totale de la dette.
15. La proposition définitive concernant les modalités pratiques de la tenue du colloque (en présentiel ou par visioconférence) sera établie ultérieurement, après consultation du groupe des travailleurs, et communiquée au Conseil d'administration à sa session de juin.
16. *Le bureau du Conseil d'administration recommande la tenue du colloque des travailleurs aux dates proposées, selon les modalités et la composition qui seront arrêtées à sa 342^e session (juin 2021).*

Comité tripartite chargé d'étudier les améliorations à apporter à la méthodologie adoptée pour l'indicateur 8.8.2 des objectifs de développement durable (droits des travailleurs) (réunion virtuelle, 30 novembre 2021)

Contexte

17. À sa dernière réunion, en octobre 2018, la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail a adopté quatre résolutions, dont l'une (la Résolution II), portait sur la méthodologie de l'indicateur 8.8.2 (droits des travailleurs) des objectifs de développement durable (ODD) ¹ et réaffirmait le rôle de l'OIT en tant qu'institution garante de cet indicateur.
18. Dans l'objectif d'améliorer la méthodologie et de renforcer la couverture géographique afin que le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD fasse passer cet indicateur de la catégorie II à la catégorie I, la résolution recommandait au Bureau de prendre les dispositions internes voulues et d'allouer les ressources nécessaires pour produire annuellement des données relatives à l'indicateur et en rendre compte à l'ONU. Elle demandait en outre au Conseil d'administration du BIT d'envisager la création d'un comité tripartite chargé d'améliorer la méthodologie adoptée.
19. À sa 335^e session (mars 2019), le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de mettre en œuvre la résolution ². En 2020, le Bureau a commencé à produire des données annuelles relatives à l'indicateur 8.8.2 et à en rendre compte à l'ONU pour les pays ayant ratifié la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949.

¹ Indicateur 8.8.2 des ODD: «Niveau de respect des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective) au niveau national, eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire.»

² GB.335/PV, paragr. 552 b).

Date et modalités proposées

- 20.** Il est proposé d'organiser, lorsque le comité tripartite aura été institué, des consultations préparatoires avec ses membres avant la réunion d'une journée prévue le 30 novembre. Étant donné que cette réunion se déroulera sous une forme entièrement virtuelle, toutes les dépenses finales de documentation et d'interprétation (si nécessaire) seront couvertes par les économies réalisées au titre de la Partie I du budget ordinaire.

Composition

- 21.** Compte tenu de la nature technique du sujet, il est proposé que le comité technique se compose de:
- deux représentants des employeurs et deux représentants des travailleurs, désignés en concertation avec les secrétariats de leurs groupes respectifs;
 - quatre représentants des gouvernements, désignés en concertation avec le groupe gouvernemental.
- 22.** *Le bureau du Conseil d'administration recommande l'institution d'un comité tripartite chargé d'étudier les améliorations à apporter à la méthodologie adoptée pour l'indicateur 8.8.2 des ODD «concernant les droits des travailleurs», ainsi que la tenue de la réunion de ce comité à la date et selon la composition proposées.*

Réunion d'experts en vue de la validation tripartite des directives techniques sur les principes généraux de l'inspection du travail (réunion virtuelle, 13-16 décembre 2021)

Contexte et date

- 23.** Cette réunion fait suite aux recommandations formulées par le Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes au sujet de la proposition de retrait de la recommandation (n° 20) sur l'inspection du travail, 1923. Conformément à celles-ci, et afin que les directives techniques puissent être validées avant que la Conférence examine, à sa session de 2022, la question du retrait de la recommandation n° 20³, la réunion devrait se tenir en 2021. L'élaboration des directives techniques est bien avancée. Il faudrait organiser en 2021 une réunion virtuelle pour en établir le texte final et l'adopter, afin que celui-ci soit soumis au Conseil d'administration en mars 2022. Il est proposé de tenir la réunion du 13 au 16 décembre 2021.

Composition et ordre du jour

- 24.** Il est proposé que la réunion se compose comme suit: huit experts désignés après consultation des gouvernements, huit experts employeurs et huit experts travailleurs désignés après consultation, respectivement, du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs du Conseil d'administration, et, le cas échéant, conseillers techniques et observateurs admis à participer conformément aux dispositions du Règlement des réunions d'experts. L'ordre du jour, la composition et la liste des observateurs devant être invités seront soumis au Conseil d'administration à sa 342^e session (juin 2021).

³ GB.334/LILS/3 et GB.334/INS/2/1.

Dispositions financières

25. Le coût estimatif de cette réunion, qui sera couvert par les économies réalisées au titre de la Partie I du budget ordinaire, est indiqué ci-après:

	Dollars É.-U.
Frais d'interprétation	92 800
Frais de documentation	19 200
Total	112 000

26. *Le bureau du Conseil d'administration recommande la tenue, aux dates proposées, d'une réunion d'experts en vue de la validation tripartite des directives techniques sur l'inspection du travail.*

Désignation des représentants du Conseil d'administration auprès de divers organes

Désignation des représentants des employeurs et des travailleurs pour l'élaboration et l'application des normes internationales de sûreté en matière de protection contre les radiations en milieu professionnel

27. Le Comité des normes de sûreté radiologique (RASSC) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est un organe permanent composé de hauts représentants des États Membres dans le domaine de la sûreté radiologique, qui formule des recommandations sur le programme de l'AIEA pour l'élaboration, l'examen et la révision des normes de sûreté radiologique. Les normes facilitent l'utilisation et l'application du document intitulé *Radioprotection et sûreté des sources de rayonnement: Normes fondamentales internationales de sûreté* ainsi que d'autres publications de l'AIEA en matière de sûreté. Le Bureau est représenté depuis des années au sein du RASSC et bénéficie à cet effet de l'appui technique des représentants des employeurs et des travailleurs désignés respectivement par le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs du Conseil d'administration. Les gouvernements sont invités directement par l'AIEA.
28. Le mandat des représentants des employeurs et des travailleurs désignés par le Conseil d'administration à sa [334^e session \(octobre-novembre 2018\)](#) est arrivé à expiration. L'AIEA invite l'OIT à désigner des experts pour continuer à être représentée au sein du RASSC pendant la période 2021-2023. La participation des représentants des employeurs et des travailleurs, aux côtés de l'expert du Bureau, offre une occasion unique aux organisations d'employeurs et de travailleurs de prendre systématiquement part à l'élaboration, sous l'égide de l'AIEA, de normes internationales sur la sûreté radiologique et nucléaire.
29. *Compte tenu des consultations qui ont eu lieu avec les deux groupes, le bureau du Conseil d'administration recommande le renouvellement du mandat de MM. Mike Gaunt et Tasos Zodiates en qualité de représentant des employeurs et de représentant des travailleurs, respectivement, afin qu'ils participent aux travaux du Bureau au sein du Comité des normes de sûreté radiologique pendant la période 2021-2023.*

► Partie II. Programme des réunions officielles de l'OIT pour 2021 et 2022 (sous réserve d'un réexamen périodique en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19)

Date	Titre de la réunion	Lieu
2021		
8-12 mars	Comité de la liberté syndicale (341 ^e session du Conseil d'administration)	Genève
15-27 mars	341 ^e session du Conseil d'administration	Virtuelle
19-23 avril	Quatrième réunion de la Commission tripartite spéciale créée en application de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006)	Virtuelle
26-27 avril	Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime	Virtuelle
17-21 mai	Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur de l'éducation sous l'angle de l'apprentissage continu pour tous, des compétences et de l'Agenda du travail décent (initialement prévue du 12 au 16 octobre 2020, puis du 25 au 29 janvier 2021)	Virtuelle
31 mai-2 juin	Comité de la liberté syndicale (342 ^e session du Conseil d'administration)	Virtuelle
mai-juin (à confirmer)	341 ^e <i>bis</i> session du Conseil d'administration	Virtuelle
20 mai	Séance d'ouverture de la 109 ^e session de la Conférence internationale du Travail	Virtuelle
3-19 juin ⁴	109 ^e session de la Conférence internationale du Travail	Virtuelle
25 juin	342 ^e session du Conseil d'administration	Virtuelle
Date à confirmer	Réunions du Groupe de travail tripartite chargé de la question de la pleine participation, démocratique et sur un pied d'égalité, à la gouvernance tripartite de l'OIT	À confirmer
reportée à 2022	Réunion technique sur les conséquences de la numérisation dans le secteur financier (initialement prévue du 22 au 26 février 2021)	Genève
30 août- 3 septembre	Réunion technique sur l'avenir du travail décent et durable dans les services de transport urbain (initialement prévue du 21 au 25 septembre 2020)	Genève
13-17 septembre	Sixième réunion du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes	Genève
27-29 septembre (à confirmer)	Suivi de la quatrième réunion de la Commission tripartite spéciale créée en application de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006) – Partie II	Genève
4-8 octobre	Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART)	Virtuelle

⁴ Conformément à la [décision](#) prise par le Conseil d'administration à sa 341^e session (GB.341/INS/3/2).

Date	Titre de la réunion	Lieu
4-8 octobre	Réunion d'experts chargée d'examiner et d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure	Genève
octobre (à confirmer)	Comité de la liberté syndicale (343 ^e session du Conseil d'administration)	Genève
1 ^{er} -11 novembre (à confirmer)	343 ^e session du Conseil d'administration	Genève
17-19 novembre	Colloque des travailleurs	À confirmer
22-26 novembre (à confirmer)	Réunion d'experts chargée de réviser le Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans la construction (1992)	Genève
Date à confirmer	Réunion du Groupe de travail tripartite chargé d'examiner les options à envisager pour garantir des conditions de travail décentes dans les chaînes d'approvisionnement mondiales	À confirmer
24 novembre- 11 décembre	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	Genève
30 novembre	Réunion du comité tripartite chargé d'étudier les améliorations à apporter à la méthodologie adoptée pour l'indicateur 8.8.2 des ODD concernant les droits des travailleurs	Virtuelle
Dates à confirmer	Reprise de la 109 ^e session de la Conférence internationale du Travail	Virtuelle
6-10 décembre	Réunion technique sur l'avenir du travail dans l'aquaculture dans le cadre de l'économie rurale (initialement prévue du 23 au 27 novembre 2020)	Genève
13-16 décembre	Réunion d'experts chargée de la validation tripartite des directives techniques sur les principes généraux relatifs à l'inspection du travail	Virtuelle
2022		
reportée de 2021 à 2022 (dates à confirmer)	17 ^e Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique (initialement prévue du 6 au 9 avril 2021)	Singapour
reportée de 2021 à 2022 (dates à confirmer)	11 ^e Réunion régionale européenne (se tiendra après la Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique)	À confirmer
reportée de 2021 à 2022 (dates à confirmer)	Réunion technique sur les conséquences de la numérisation dans le secteur financier (initialement prévue du 22 au 26 février 2021)	Genève
reportée de 2021 à 2022 (dates à confirmer)	Réunion d'experts chargée d'élaborer des directives conjointes OIT/OMI relatives aux examens médicaux des pêcheurs (initialement prévue au troisième trimestre de 2021)	Genève
Dates à confirmer	Réunion tripartite d'experts sur le travail décent dans l'économie des plateformes numériques	À confirmer
À confirmer ⁵	Réunion d'experts chargée de la validation tripartite des directives techniques sur les risques biologiques	Genève

⁵ Il est proposé de revenir ultérieurement sur les dates de cette réunion, qui fait également suite aux recommandations du Groupe de travail tripartite du MEN.

Date	Titre de la réunion	Lieu
10-12 mars (à confirmer)	Comité de la liberté syndicale (344 ^e session du Conseil d'administration)	Genève
14-24 mars (à confirmer)	344 ^e session du Conseil d'administration	Genève
avril-mai (à confirmer)	V ^e Conférence mondiale sur le travail des enfants	Durban
30 mai-10 juin ou 6-17 juin (à confirmer)	110 ^e session de la Conférence internationale du Travail	Genève
11 ou 18 juin (à confirmer)	345 ^e session du Conseil d'administration	Genève
31 octobre- 10 novembre (à confirmer)	346 ^e session du Conseil d'administration	Genève
23 novembre- 10 décembre	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	Genève

30. *Le bureau du Conseil d'administration approuve le programme provisoire des réunions pour la suite de 2021 et pour 2022, sous réserve d'un réexamen périodique en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19.*

► **Projet de décision**

31. Sur recommandation de son bureau, le Conseil d'administration décide par correspondance:

- a) d'approuver la nomination de M. Bakuza (République-Unie de Tanzanie) et de M. Howe (Barbade), ainsi que le renouvellement du mandat de M^{me} Chisholm (Afrique du Sud), de M^{me} Vaillant (Uruguay) et de M^{me} Vavrus (États-Unis d'Amérique), en tant que membres du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART);**
- b) d'autoriser le Directeur général à inviter le Conseil international des infirmières et le Conseil œcuménique des Églises à participer en qualité d'observateur à la 109^e session de la Conférence internationale du Travail, et d'approuver les propositions concernant l'invitation des organisations intergouvernementales et des organisations internationales non gouvernementales à assister en qualité d'observateur aux réunions officielles énumérées dans l'annexe II du document GB.341/INS/16(Rev.1), à savoir: la réunion technique sur les conséquences de la numérisation dans le secteur financier; la réunion d'experts chargée de réviser le Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans la construction (1992); et la réunion d'experts chargée d'examiner et d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure;**

- c) d'approuver la tenue du colloque des travailleurs à la date proposée, selon les modalités et la composition qui seront arrêtées à sa 342^e session (juin 2021);**
- d) d'approuver l'institution d'un comité tripartite chargé d'étudier les améliorations à apporter à la méthodologie adoptée pour l'indicateur 8.8.2 des ODD concernant les droits des travailleurs, ainsi que la date et la composition proposées pour la réunion de ce comité;**
- e) d'approuver la tenue, aux dates proposées, d'une réunion d'experts chargée de la validation tripartite des directives techniques sur les principes généraux relatifs à l'inspection du travail;**
- f) de renouveler le mandat de MM. Mike Gaunt et Tasos Zodiatas en qualité de représentant des employeurs et de représentant des travailleurs, respectivement, afin qu'ils participent aux travaux du Bureau au sein du Comité des normes de sûreté radiologique pendant la période 2021-2023;**
- g) de prendre note du programme des réunions tel qu'approuvé par son bureau, sous réserve d'un réexamen périodique en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19.**

► Annexe I

Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART)

Glenford Howe (Montserrat – Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

M. Howe est directeur de recherche et responsable principal des programmes à l'Université des Antilles (Barbade), où il travaille actuellement sur la numérisation de l'éducation et les stratégies d'enseignement supérieur dans le monde post-COVID-19. En 2019, il a dirigé l'élaboration d'une stratégie visant à renforcer l'écosystème de l'enseignement supérieur dans les États membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales pour la période 2020-2024, et il a rédigé la stratégie à l'horizon 2030 de la commission chargée du développement des ressources humaines de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). M. Howe a publié des ouvrages dans des domaines divers, tels que l'histoire, la politique générale, l'éducation, la santé et la protection de l'enfance. Il a établi des rapports techniques et conseillé des organismes tels que le Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE), l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque de développement des Caraïbes, la CARICOM, le Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements de la Barbade et d'Anguilla.

Entre 1998 et 2003, M. Howe a été vice-président puis président du Groupe des enseignants universitaires des Antilles (West Indies Group of University Teachers). Il a également été rédacteur en chef adjoint (corédacteur en chef pour les Caraïbes) de l'*Inter-American Journal of Education for Democracy (IJED)* et membre du conseil consultatif du Programme interaméricain d'enseignement des valeurs et pratiques démocratiques. M. Howe est titulaire d'un doctorat de l'Université de Londres; sa thèse, consacrée à l'histoire sociale des Antillais durant la première guerre mondiale, a été adaptée sous forme de documentaires pour la télévision et la radio au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et en Trinité-et-Tobago. En 2015, M. Howe a coécrit le principal document de travail de la dix-neuvième Conférence des ministres de l'Éducation du Commonwealth, et fait de même en 2016 pour la neuvième réunion interaméricaine des ministres de l'Éducation.

Fortidas Bakuza (République-Unie de Tanzanie)

M. Bakuza est professeur assistant à l'Institut pour le développement de l'éducation en Afrique de l'Est de l'Université Aga Khan, à Dar es-Salaam. Il est spécialisé dans l'enseignement et l'apprentissage préscolaires. Récemment, il a été le coordonnateur national du réseau de développement de la petite enfance de Tanzanie, qui réunit des organisations œuvrant en République-Unie de Tanzanie pour améliorer le sort des jeunes enfants, depuis la naissance jusqu'à l'âge de huit ans. Il a également été membre du conseil d'administration de l'organisation non gouvernementale Association for Childhood Education International (ACEI, rebaptisée depuis Childhood Education International), membre du comité organisateur international de la World Forum Foundation on Early Care and Education et membre des African Scholars Initiatives for Early Childhood Development. M. Bakuza possède un doctorat en administration de l'éducation de l'Université de l'État de New York, à Buffalo.

► Annexe II

Propositions concernant les organisations invitées en qualité d'observateur aux réunions officielles

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
<p>Réunion technique sur les conséquences de la numérisation dans le secteur financier (prévue en 2022, dates à confirmer)</p>	<p>Entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Union internationale des télécommunications (UIT), Bureau de développement des télécommunications • Fond d'équipement des Nations Unies • Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Division de la technologie et de la logistique • Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier (UNEP FI) <p>Autres organisations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil de stabilité financière 	<p>ONG dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM) <p>Autres organisations</p> <ul style="list-style-type: none"> • UNI Global Union • Alliance «Better Than Cash» • Social Performance Task Force • Groupement européen des banques coopératives (GEBC) • Comité bancaire chargé des affaires sociales européennes de la Fédération bancaire de l'Union européenne

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
Réunion d'experts chargée d'examiner et d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure (4-8 octobre 2021, à confirmer)	Entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées <ul style="list-style-type: none"> • Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) • Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) • Groupe de la Banque mondiale Organisations régionales <ul style="list-style-type: none"> • Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (EU-OSHA) 		<ul style="list-style-type: none"> • Association internationale des banques coopératives • Conseil mondial des coopératives d'épargne et de crédit <hr/> ONG dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT <ul style="list-style-type: none"> • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM) Autres organisations <ul style="list-style-type: none"> • IndustriALL Global Union • Accord sur la sécurité incendie et bâtiments au Bangladesh • Fédération internationale de l'industrie de l'habillement • Association internationale d'hygiène du travail (IOHA) • Association internationale de la sécurité sociale (AISS) (invitation permanente)

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations intergouvernementales (sur autorisation du bureau du Conseil d'administration)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
Réunion d'experts chargée de réviser le Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans la construction (1992) (22-26 novembre 2021, à confirmer)	<ul style="list-style-type: none"> • Banque mondiale – Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) <p>Organisations régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (EU-OSHA) 		<p>ONG dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM) <p>Autres organisations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) • Association internationale de la sécurité sociale (AISS)